



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E137350

VALABLE JUSQU'AU 15/06/2024

ÉDITÉ LE 16/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 03/08/2009

Forme juridique : SARLU

Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURGES CEDEX 2009B00311

Siret : 514 043 678 00028

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0031360

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 0000005610469704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 0000005610469704

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2022

Raison sociale : BARON PLOMBERIE CHAUFFAGE ENERGIE - B.P.C.E.

Sigle : B.P.C.E.

12 RUE DE BREUILLY
18110 ST ELOY DE GY

Téléphone : 02 48 55 03 74

Portable : 06 50 03 90 58

Site Internet :

E-mail : baron.denis18@gmail.com

Responsabilité légale :

BARON DENIS GÉRANT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/06/2023
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/06/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Ventilation mécanique	15/06/2023

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ORLEANS
959, RUE DE LA BERGERESSE
CS 70606
45166 OLIVET CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.